

LUNDI 13 JANVIER 2020

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Mme Johanne Gagnon Mairesse suppléante ainsi que les conseillers suivants : M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Cynthia St-Pierre, M. Ghislain Vachon, M. Éric Bergeron et Mme Alexandra Champagne ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le Maire Harold Poisson est absent.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8026-0120

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption des procès-verbaux du 2 décembre et 16 décembre 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre et celui de la séance spéciale du 16 décembre 2019 ont été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8027-0120

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de décembre 2019 tels que déposés au montant total de 105 844.86 \$.

8028-0120

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8029-0120

ADOPTÉE

Dérogation mineure – Succession Yvette Bellavance.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 5 428 842, correspondant au 43, 8^e rang, Saint-Rosaire.

8030-0120

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT que toutes ces dérogations mineures ne causent aucune nuisance pour les voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Succession Yvette Bellavance visant à permettre un terrain ayant une profondeur de moins de 75 mètres, d'autoriser la présence de 2 garages sur le même terrain et d'autoriser le surplomb de l'avant-toit et l'empiètement de la galerie de 14 cm dans l'emprise du chemin.

ADOPTÉE

Dépôt du certificat de registre du règlement d'emprunt 181-1219.

CONSIDÉRANT que le 10 décembre 2019, le conseil a adopté le règlement 181-1219 décrétant un emprunt de 212 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

8031-0120

CONSIDÉRANT que le 8 janvier 2020, un registre préparé aux fins d'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement d'emprunt était de 14 et que le nombre de personne qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0.

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt no 181-1219 est réputé approuvé par les personnes disponibles habiles à voter;

La secrétaire-trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 8 janvier 2020 concernant le règlement d'emprunt 181-1219.

Le Conseil prend acte du dépôt.

Adoption du règlement 182-0120 fixant les conditions de travail des élus municipaux.

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 182-0120 fixant les conditions de travail des élus municipaux;

8032-0120

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu : QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 182-0120 fixant les conditions de travail des élus municipaux.

ADOPTÉE

Adoption du règlement 183-0120 fixant les conditions de travail des employés municipaux.

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 183-0120 fixant les conditions de travail des employés municipaux;

8033-0120

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu : QUE le conseil

municipal adopte le Règlement no 183-0120 fixant les conditions de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE

Adoption du règlement 184-0120 établissant les différents taux de taxes pour l'année 2020.

CONSIDÉRANT que lors de la séance spéciale du 16 décembre 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 184-0120 établissant les différents taux de taxes pour l'année 2020;

8034-0120

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement : QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 184-0120 établissant les différents taux de taxes pour l'année 2020.

ADOPTÉE

Avis de motion et présentation du projet de règlement 185-0220 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020.

Monsieur le conseiller Ghislain Vachon, par la présente :

8035-0120

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 185-0220 intitulé : « Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020.
- dépose le projet du règlement numéro 185-0220 intitulé : Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020.

ADOPTÉE

Nomination d'une élue au comité de loisirs de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu unanimement que la conseillère Alexandra Champagne soit nommée pour siéger sur le comité de loisir de la municipalité.

8036-0120

ADOPTÉE

Autorisation à transmettre par courrier recommandé un dernier avis aux propriétaires ayant des sommes dues à la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que les membres du Conseil municipal autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes, des droits de mutations immobilières ou autres sommes dues envers la municipalité dont l'échéance est à terme.

8037-0120

ADOPTÉE

Achat d'ordinateurs.

ATTENDU que les ordinateurs achetés en 2007 et utilisés par l'inspecteur municipal et par la directrice générale doivent être remplacés en raison de leur état de désuétude;

8038-0120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) ordinateurs au coût total de 1472 \$ taxes en sus. ADOPTÉE

Contrat de service – Conception d’un nouveau site web.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Migration des courriels et achat de logiciels avec la MRC d’Arthabaska.

ATTENDU que les logiciels de la suite Microsoft 2007 doivent être remplacés;

ATTENDU qu’il existe un regroupement d’achat avec la MRC d’Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseillère Cynthia St-Pierre et résolu d’autoriser la migration des courriels et l’achat de logiciels Office 365 avec le regroupement de la MRC d’Arthabaska.

ADOPTÉE

8039-0120

Entente d’entretien pour la route Paul Valois.

ATTENDU qu’un contribuable de Saint-Rosaire a demandé l’autorisation d’entretenir la route Paul Valois pour la circulation de sa machinerie;

ATTENDU que cette route est un cul de sac et n’est plus entretenu depuis plusieurs années;

ATTENDU que le contribuable désire l’entretenir à ses frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d’autoriser le Maire à signer l’entente avec M. Jean-Pierre Blais de Culture B.C. SENC pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

8040-0120

Programme de subvention pour l’achat de couches lavables.

CONSIDÉRANT que dans une perspective de réduction à l’enfouissement associée à la volonté d’appuyer les jeunes familles à l’effort environnemental, le conseil municipal souhaite mettre en place un programme de subvention pour l’achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT que les critères d’admissibilité suivants devront être respectés:

- le demandeur doit compléter le formulaire de remboursement;
- le (ou les enfants) doit avoir moins d’un an;
- fournir une facture originale pour un ensemble d’au moins 20 couches neuves avec le nom de l’entreprise et les numéros de TPS et de TVQ sur la facture;
- fournir une copie de l’acte de naissance ou l’équivalent;
- fournir une copie de preuve de résidence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement QUE la municipalité s’engage à rembourser un montant maximal de 100 \$ par demande admissible.

ADOPTÉE

8041-0120

Programme d’assistance financière pour les jeudis en chanson SSJB.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que M. Guillaume Poisson, coordonnateur en loisir soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, les documents relatifs au programme d’assistance financière pour les Jeudis en chanson. ADOPTÉE

8042-0120

Demande de financement – Fondation TD amis de l’environnement.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre et appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que M. Guillaume Poisson, coordonnateur en loisir soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, les documents relatifs à la demande de financement de Fondation TD amis de l’environnement.

8043-0120

ADOPTÉE

Fondation bon départ de Canadian Tire – Subvention de développement communautaire.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu unanimement que M. Guillaume Poisson, coordonnateur en loisir soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, les documents relatifs à la demande de subvention de développement communautaire de la Fondation bon départ de Canadian Tire.

8044-0120

ADOPTÉE

Levée de l’assemblée par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre à 20h28.

8045-0120

**Johanne Gagnon,
Mairesse-Suppléante**

**Julie Roberge, directrice
générale et secrétaire-trésorière**